

Compte-rendu de la réunion audio du 30 avril 2020 avec la direction de la DIRCOFI IDF

Ce jeudi 30 avril s'est déroulée en intersyndicale (Solidaires, CGT, CFDT) notre première réunion audio avec la direction de la DIRCOFI IDF, nos précédents échanges étant intervenus par écrit. D'une durée de 2 heures, elle a permis de balayer plusieurs sujets.

I Modalités d'application de l'ordonnance du 15 avril 2020

Nous avons d'abord rappelé notre opposition à ce dispositif pénalisant et injuste, aucun agent n'étant responsable de l'épidémie, du confinement, de la nécessaire garde d'enfants ou de l'impossibilité de travailler.

Deux semaines après sa publication, la DG n'ayant toujours pas communiqué ses consignes, la position de la direction est exprimée sous réserve.

- **Agents en ASA : aucune marge n'étant laissée par le texte, il fera l'objet d'une application rigoureuse. Les agents à temps plein, en ASA depuis le début du confinement, pourraient donc perdre une douzaine de jours (5 jours du 16 mars au 16 avril + 5 jours du 17 avril au 10 mai + 2 jours de RTT non générés).**

Pour sa part, la direction, comme nous l'avons demandé, entend moduler ce prélèvement prorata temporis, en tenant compte de la situation réelle de chacun (temps partiels, panachages ASA-Télétravail, congés maladies, etc...).

Nous avons également souhaité que chaque agent concerné soit destinataire des modalités de calcul du nombre de jours prélevés, de façon à pouvoir faire corriger d'éventuelles anomalies. La direction s'y est déclarée favorable.

- **Agents en télétravail :** l'ordonnance octroie au chef de service la possibilité d'obliger l'agent à déposer des congés, jusqu'à 5 jours pour l'ensemble de la période de confinement

La direction estime qu'« en principe un télétravailleur travaille » et qu'elle n'a donc pas à lui imposer des jours de congés, s'il n'en a pas pris l'initiative Sauf cas marginaux signalés par un chef de service, en cas d'insuffisance manifeste de production.

Cette position, si elle était maintenue et appliquée très largement, contrasterait positivement avec celle d'autres directions de contrôle.

II Stagiaires

Il y a encore quelques jours, il était prévu que 70 inspecteurs stagiaires (futurs DIRCOFI + viviers DG et DNS) nous rejoignent le 18 mai. Cette décision, totalement absurde, a finalement été rapportée.

Après publication du mouvement de mutation national le 20 mai, seuls ceux définitivement affectés à la DIRCOFI (une quarantaine) nous rejoindront, à compter du 8 juin, pour une « découverte des services ». Leur stage probatoire de trois mois ne débutera que le 1^{er} septembre. Ces stagiaires seront équipés d'ordinateurs portables dès leur arrivée à la DIRCOFI, car ils conserveront ceux dont l'ENFiP les a dotés.

Même si cela n'est pas encore suffisant à nos yeux (cf. III dé-confinement), ce serait donc un moindre mal pour les inspecteurs.

Par contre, trois contrôleurs stagiaires devraient nous rejoindre dès le 18 mai, ce que nous avons vivement désapprouvé.

III Dé-confinement

La direction a présenté ses prévisions concernant la réouverture, très progressive et étalée dans le temps, du site de Saint-Denis.

a) La semaine du 11 mai

Seuls quelques membres de l'équipe de commandement et de l'équipe de gestion seraient sur site, pour mettre en place les conditions d'une reprise du travail.

Le contact sera pris avec l'ensemble des intervenants extérieurs à la DGFIP (poste, eau, électricité, ascenseur, cantine, etc ...). Sera ainsi récupéré le courrier stocké depuis le 17 mars.

Sera préparé, pour la semaine suivante, le matériel nécessaire à la sécurité sanitaire des agents : gel hydroalcoolique, gants, lingettes désinfectantes, mais pas de masques.

Mise en place de plexiglas autour de la banque d'accueil, dans le hall.

L'usage des ascenseurs serait réservé aux agents ayant des difficultés à se déplacer. Pour les autres, recours exclusif aux escaliers (jusqu'au 6^e étage pour l'équipe de direction...).

Mise en place de processus pour veiller au respect des gestes barrières.

b) A compter du 18 mai (et au moins jusqu'au 2 juin)

La cantine pourrait être de nouveau ouverte, mais il sera nécessaire de s'y inscrire à l'avance, pour en faciliter la gestion.

Les agents en télétravail (les vérificateurs, les chefs de brigade, les rédacteurs et contrôleurs qui avaient opté pour le télétravail en début d'année) **le resteraient**. Ils ne pourraient venir sur site que de façon exceptionnelle, pour des travaux à réaliser au bureau (envoi de courriers, notamment).

Les sédentaires (hors télétravailleurs) devront revenir sur leur poste à Saint-Denis. Chaque chef de service établira les nécessités de service sur place et le volume d'agents nécessaire en conséquence. Pour ces deux premières semaines, la présence requise devrait être modérée et il pourrait y avoir un roulement des agents. Les horaires de travail pourraient aussi être décalés, afin d'éviter l'afflux dans les transports en commun.

Nous avons développé une analyse différente, que nous avons déjà en partie évoqué par écrit. Nous ne sommes pas favorables à ce qu'il y ait un retour sur site, en tout cas jusqu'au 2 juin :

- **tant que les agents n'ont pas, en quantité et qualité suffisante, des masques de protection ;**
- **mais aussi, tant qu'il n'est pas possible d'atteindre le site par les transports en commun dans des conditions de sécurité indispensables**, et dans des délais supportables. Sur ce point, nous avons souligné les spécificités de la région parisienne. A la DIRCOFI IDF, plus de 90 % des sédentaires rejoignent le site en transport en commun. Quant au recours alternatif au véhicule individuel, ce dont tous ne disposent pas, il pourrait se heurter à un phénomène de saturation des voies, avec le prévisible effet de report.

Pour autant, nous concevons que, pour des motifs divers, il puisse exister des volontaires. Au nom de la liberté de chacun, il n'est bien sûr pas question de s'y opposer. Cependant, nous voudrions nous assurer de la sincérité de cette démarche. Nous avons donc proposé que la direction adresse un message à tous les chefs de service, proscrivant explicitement toute tentative de pression, quelle que soit sa forme. Et en informant que nous demanderions à tous de nous saisir immédiatement, en cas de dérive.

Surtout, nous voudrions que tous ceux qui le souhaiteraient puissent accéder au télétravail, en demandant à l'administration de fournir un ordinateur portable configuré :

- d'abord à ceux dont les missions sont éligibles au dispositif (rédacteurs, contrôleurs de brigade) ;
- mais aussi à ceux qui en sont aujourd'hui exclus (secrétaires de brigades, agents en direction, etc.), quitte à leur confier des tâches dévolues à d'autres directions de la DGFIP, en les aidant par diverses formations si nécessaire, **l'objectif prioritaire étant de leur éviter un déplacement sur site.**

Dans sa réponse, la direction nous a indiqué ne pas souhaiter recourir à des volontaires.

Par ailleurs, elle a fait valoir que la DGFIP avait dans le contexte actuel de grandes difficultés à acquérir de nouveaux ordinateurs portables et que, pour ce qu'elle pourrait obtenir, la DIRCOFI ne serait pas prioritaire, dès lors que nous avons déjà un volume de télétravailleurs de l'ordre de 80 %.

Pour notre part, nous rappelons que **deux semaines avant la décision de confinement, alors que les nuages noirs s'amoncelaient à l'horizon, nous avons explicitement demandé à notre direction l'obtention de nouveaux portables, pour faire face à l'orage qui grondait.**

Notre requête est restée lettre morte, parce qu'une fois de plus la DG a manqué de réactivité. Mais ce n'est pas aux agents de payer cette inertie au prix de leur santé.

La direction estime que les mesures qu'elle va mettre en œuvre devraient suffire à assurer la sécurité des agents, et qu'il ne lui appartient pas de fournir des masques, ce sujet relevant du secrétariat général du ministère. **Mais alors pourquoi les entreprises y sont-elles invitées et les administrations devraient-elles s'en dispenser ?**

Concernant les transports, elle admet qu'il pourrait y avoir d'importantes difficultés, mais elle considère qu'il conviendra de les apprécier le jour venu et au cas par cas.

Cette position risque de mettre nombre d'agents dans un état de contrainte morale extrême, soit parce qu'ils culpabiliseront de ne pouvoir venir, soit pire encore, parce qu'ils se contraindront à venir, en prenant des risques sanitaires ou en s'astreignant à des durées de déplacement déraisonnables.

Globalement, la direction maintient son plan, tout en indiquant qu'elle fera preuve de progressivité, de prudence, et qu'elle tiendra compte de la situation sanitaire et des problématiques de transport.

Globalement, tout en prenant acte de sa volonté de mesure, nous maintenons notre analyse, au regard de la priorité à accorder à la sécurité des agents.

D'un commun accord, les agents souffrant d'un problème de santé qui pourrait aggraver l'effet d'une contamination par le Covid-19 (ou ceux qui vivraient avec une personne dans cette situation) seront invitées à se signaler et n'auront pas à venir sur le site. La DIRCOFI adressera un message en ce sens.

Nous avons interrogé sur la prolongation, entre le 11 mai et le 2 juin, des possibilités d'ASA pour garde d'enfants, en soulignant qu'un tel dispositif serait accordé aux salariés du privé, sous la forme de chômage partiel, comme l'a indiqué la ministre du travail. Sur ce point également, la direction reste en attente des consignes de la DG.

Nous avons également fait une proposition, pour faciliter les choses à ceux qui choisiraient de venir sur site en voiture. **Nous avons demandé à ce que soit mis en place un logiciel permettant de réserver une place dans notre parking,** pour avoir la garantie de pouvoir se garer en arrivant sur le site. La direction s'est engagée à étudier cette possibilité.

Les agents actuellement en province, soit parce qu'ils y étaient avant le confinement, soit parce qu'ils l'ont rejoint pour des raisons familiales avant le 17 mars à midi, vont, pour une partie d'entre eux au moins, vouloir revenir en région parisienne. Or, à compter du 11 mai un déplacement de plus de 100 km doit répondre à un motif impérieux familial ou professionnel, appuyé d'un **justificatif. Celui-ci sera fourni par le service RH de la DIRCOFI IDF, sur demande.**

IV Sur le devenir de la mission de contrôle fiscal

Alors qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes, la direction a exposé ce qui aujourd'hui ne sont encore que des hypothèses.

a) Pour les contrôles qui avaient débuté avant le 17 mars, trois catégories :

- Ceux étant parvenus à terme : les pièces de procédures seront adressées, avec un étalement
- Ceux qui n'étaient pas encore totalement finalisés, mais sans besoin de nouvelles interventions sur place, par exemple besoin d'une réunion de synthèse. Il sera recherché une solution, en privilégiant la dématérialisation.
- Ceux qui exigeraient encore des déplacements dans l'entreprise : il sera apprécié au cas par cas par la direction, avec la brigade, de ce qu'il conviendra de faire (abandon, retarder des interventions, etc.)

b) Pour les vérifications nouvelles à compter du 11 mai :

Rien n'est encore arrêté, mais dans un tout premier temps, il est envisagé des contrôles très légers pouvant se faire à distance (CSP, EC)

Le Comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT) de Seine-Saint-Denis, comprenant des représentants de Solidaires Finances Publiques, se réunira le 6 mai, pour examiner de façon très approfondie les plans de reprise d'activités (PRA), dont celui de la DIRCOFI IDF. A cette occasion, il examinera en détails tous les dispositifs sanitaires envisagés, notamment suite à un questionnaire en 12 points des organisations syndicales.

Une nouvelle réunion audio avec la direction aura lieu dans le courant de la semaine du 4 au 10 mai.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé, dès que nous aurons des éléments concrets. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question vous préoccupant.